



Alcoolémie au volant suite à un accident de la route

Par **Jeannick**, le **12/07/2010** à **12:00**

Bonjour,

J'ai eu un accident de la route sur une autoroute suite à la perte de contrôle de mon véhicule. J'étais en état d'alcoolémie, avec un taux de 2,2 g par litre de sang. J'ai été secouru par les pompiers et la gendarmerie était également présente sur les lieux. C'est la première fois que cela m'arrive, je sais que je suis le seul responsable. Dans mon malheur j'ai eu la chance de ne causer aucun tort à un tiers. Que pensez vous de la peine que je vais encourir ? Combien de temps vais-je attendre avant de passer devant le juge sachant que j'ai commis un délit ? Je vous saurai gré d'essayer de m'apporter des pistes de réponses.

Cordialement,

Par **Tisuisse**, le **12/07/2010** à **17:15**

Bonjour,

Tout vous est expliqué dans le post-it de ce forum traitant de la conduite sous l'emprise de l'alcool.

Lisez-le si ce n'est pas déjà fait, puis venez nous poser vos questions complémentaires.